

16^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 27 janvier 2015 à 19h30

à la Halle polyvalente à Glovelier

- Présidente** : Mme Catherine WOLFER, Présidente.
- Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Jean-Louis Joliat, M. Guy Meier et M. Gérard Ruch.
M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.
- Excusé** : M. Georges Migy (vacances).
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel N° 1 du 14 janvier 2015, ainsi que par affichage public.

La présidente Mme Catherine Wolfer a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la Halle polyvalente de Glovelier. Elle souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous et plus particulièrement à M. Mirco Bellè, administrateur financier et M. Michel Guerdat, secrétaire communal. Mme la Présidente souhaite une bonne année aux personnes présentes et espère que les débats seront nourris et fructueux. Elle communique que la présente assemblée a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le journal officiel. Mme Wolfer donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel.
2. Procès-verbal du 9 décembre 2014.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Approbation des budgets communaux et bourgeois 2015.
Fixation des taux et taxes proposées par le Conseil communal (Message N°46 du Conseil communal au Conseil général du 12 janvier 2015).
6. Exercice d'un droit de réméré par la Commune de Haute-Sorne concernant la parcelle 4432, Espace Industriel à Bassecourt (Message N°47 du Conseil communal au Conseil général du 12 janvier 2015).
7. Réponse à la question écrite N° 9 "UAPE à Glovelier, de qui se moque-t-on ?".
8. Dissolution de la commission "Révision des règlements d'organisation, des élections, du Conseil général".
9. Nomination d'un membre de la commission du dicastère des travaux publics.
10. Nomination d'un membre de la commission du dicastère finances et impôts.
11. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Reverchon Martial Jean Georges.
12. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Juillerat Cédric.

La présidente demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ?

Ce n'est pas le cas. La présidente constate que l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

La présidente donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

M. Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. 33 membres du Conseil général sont présents. M. Daniel Joray est excusé et remplacé par Mme Geneviève Basset. M. Damien Lachat est excusé et remplacé par M. Paul-André Tendon.

Mme la Présidente constate que M. Daniel Joray, scrutateur, est excusé. M. Jean-Michel Jobin le remplace.

2. Procès-verbal du 9 décembre 2014.

Le procès-verbal du Conseil général du 9 décembre 2014 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

Mme Catherine Wolfer signale le changement de l'ordre des tables, avec les conseillers communaux placés sur le côté de la salle. Le bureau du Conseil général a pensé que ce serait une bonne solution.

Mme Catherine Wolfer donne le calendrier des séances du Conseil général pour l'année 2015 : 24 mars, 19 mai, 16 juin (comptes 2014), 29 septembre, 17 novembre et 15 décembre (budget 2016). Ces dates seront inscrites sur le site de la Commune.

La présidente ajoute que le bureau du Conseil général s'est réuni en séance extraordinaire le 22 janvier courant. M. Raphaël Schneider, chef du Service des communes était présent. Le but consistait à rappeler le fonctionnement général d'une séance du Conseil général. La discussion était vraiment nécessaire. Ce fut une bonne chose de se rafraichir les idées. Nous étions éloignés de certains principes. Elle cite l'article 40, discussion générale, une personne peut prendre la parole deux fois par objet et la limite de parole est fixée à dix minutes. Concernant l'article 41, convenances parlementaires, Mme Wolfer constate que nous n'avons pas tous la même tolérance. Elle fait appel au bon sens de chacun d'entre nous.

M. Pascal Créatin évoque l'approvisionnement en eau à Sceut et ses alentours. Il rappelle que depuis plusieurs dizaines d'années, la turbidité de l'eau potable interroge les consommateurs, il n'y a pas vraiment eu de pollution, mais les analyses ont tout de même montré que l'eau n'est pas toujours propre à la consommation sans la faire bouillir. C'est la raison pour laquelle des doseurs automatiques de chlore ont été installés depuis longtemps. Ils ont été remis à neuf début janvier 2015. Suite à l'arrivée de nouveaux habitants inhabitués à cette situation de turbidité passagère (lors de fortes pluies ou lors de demandes accrues sur le réseau) et certainement aussi suite à un manque d'information, de nouvelles analyses ont été demandées et le laboratoire cantonal nous impose maintenant de régulariser cette situation. Selon le laboratoire cantonal, les problèmes de turbidité dont on parle ne sont pas néfastes au bétail, ce qui est important, car il y a plusieurs fermes approvisionnées par ce même réseau. Nous étudions actuellement la meilleure solution. Dans le contexte où nous nous rapprochons d'un raccordement sur le nouveau réservoir de Saint-Brais, nous essayons de minimiser les coûts, qui iraient de plusieurs centaines de milliers de francs pour rénover les installations actuelles, ou avec une solution provisoire de filtration qui coûterait environ fr. 5'000,- par mois, ou encore, avec un dispositif de coupure automatique en cas de forte turbidité (1 seul investissement d'environ fr. 20'000,-). Dans ce dernier cas, un approvisionnement de secours en eau potable serait nécessaire à chaque coupure. Nous sommes en train d'archiver la fréquence de la turbidité, afin de pouvoir prendre les bonnes décisions. Nous sommes pour cela également en contact avec le laboratoire cantonal. Quant au projet du réservoir de Saint-Brais, M. Créatin confirme que Haute-Sorne s'est engagé par écrit envers Saint-Brais pour raccorder Sceut sur son nouveau réservoir. Le démarrage de ce projet est prévu cette année encore, ce qui devrait permettre un approvisionnement normal et résoudre tous les problèmes dès fin 2016 environ. Le coût total de ce

projet se monte à environ 1,5 million de francs, sous déduction d'environ 75 % de subventions, le solde à charge de Haute-Sorne (pour la partie d'infrastructure qui concerne Sceut) se montera à environ fr. 275'000,-.

M. Pascal Crétin informe ensuite que la construction d'un nouveau collecteur au Frénois à Bassecourt (rue des Jardins et Dos chez Mérat), dont le crédit de fr. 1'770'000,- a été voté le 24 octobre 2014, démarrera en mai prochain et devrait s'achever vers fin 2015 si tout va bien.

M. Pascal Crétin communique que les règlements quant aux eaux usées et quant à l'eau potable sont pratiquement terminés, mais le service des communes nous conseille d'attendre le vote de la nouvelle LGEaux par le Parlement cantonal à la rentrée 2015, avant de finaliser nos règlements pour Haute-Sorne. En effet, nous avons besoin de bases légales concordantes avec les différentes lois en vigueur, il s'ensuivra notamment la pose de compteurs à Soulce et Undervelier, ainsi que l'harmonisation des tarifs pour toute la Haute-Sorne. Au sujet des tarifs, il informe que des augmentations seront inévitables. En effet, les services des eaux doivent s'autofinancer. Pour Haute-Sorne, de très importants investissements sont effectivement nécessaires durant les années à venir pour mettre nos réseaux en conformité avec les lois. 8 à 9 millions de francs figurent au programme de législature 2013-2017. Les projets sont priorisés en fonction des urgences et besoins, en coordination avec la commission des eaux.

M. Etienne Dobler revient sur la taxe d'inhumation, qui a suscité un certain nombre de réactions. Le Conseil général a adopté le règlement sur les inhumations et les cimetières. Glovelier et Undervelier connaissaient déjà cette taxe. Pour les autres localités, une facture était envoyée à la famille du défunt de l'ordre de fr. 1'000 à fr. 1'500,-. Le Conseil communal et le Conseil général ont voulu que la prestation soit gratuite. Elle englobe les travaux effectués tout au long de l'année par les voyers pour l'entretien des cimetières. Il s'agit d'une taxe de solidarité pour toute personne de plus de 20 ans. Il n'y a pas d'exception, par exemple pour une personne qui donne son corps à la science. La taxe d'inhumation a été mise sur le même bordereau que la taxe sur les ordures, cette façon de faire visait à réaliser des économies. Le libellé n'est pas forcément adapté. A l'avenir le Conseil communal y veillera.

M. Jean-Bernard Vallat souhaite à tout le monde une belle année 2015, au nom du Conseil communal et du personnel communal. Il souhaite des débats corrects et que nous aurons la satisfaction d'apporter quelque chose à la commune. Le maire excuse M. Georges Migy, conseiller communal, qui est en vacances.

M. le maire donne connaissance de la démission de M. Romain Oberli, employé à la voirie, pour la fin du mois de janvier. Romain a émis le vœu de donner une autre orientation à sa carrière. On ne peut que regretter ce choix. La mise au concours a paru dans le Quotidien Jurassien et le journal officiel.

M. le maire Jean-Bernard Vallat revient sur les déclarations faites lors du dernier Conseil général le 9 décembre 2014, par un Conseiller général et cite ce qui suit : *« lors de l'entrée en matière du point concernant la création du poste de juriste, un conseiller général a pris la parole et a fait une déclaration concernant le poste de juriste. De plus, il a fait allusion à toute autre chose et a mis en doute le fonctionnement du Conseil communal et le personnel. Même si l'on peut admettre que tout n'était pas faux dans cette longue prise de position, soutenue en majorité par le groupe PDC, il faut constater que beaucoup d'affirmation ou de propos n'étaient pas justes et rapportés de manière à semer le doute !*

Je peux en citer quelques-unes :

- *On ne demandait pas de créer de nouvelles fonctions, mais une seule, celle de juriste. Les autres n'étaient que des adaptations.*
- *L'autorité communale ne pratique pas la politique de la fuite en avant s'agissant de son personnel, mais essaie juste, après deux ans de pratique, d'adapter la situation au mieux pour la bonne marche de notre Commune.*
- *Nous n'avons pas une situation bancaire au niveau du personnel, mais toutes les personnes engagées travaillent correctement et dans l'esprit de construire ensemble cette nouvelle commune. Si nous avons une situation bancaire aujourd'hui, cela voudrait dire que nous mettrions en cause le comité de fusion qui serait responsable de cette situation. Or, ce n'est pas le cas, mais la pratique nous demande des adaptations.*

- *D'affirmer que le Canton nous a offert la possibilité de former du personnel communal pour traiter les grands permis de construire n'est pas tout à fait juste. Si nous avons eu une personne à former en début 2013, les Autorités communales n'auraient sûrement pas refusé une telle aubaine.*
- *Dans nos anciennes communes, personne ne s'occupait des grands permis puisque cette tâche était faite par le canton et son service des permis de construire. Il y a eu peut-être une sous-évaluation du service de l'urbanisme, mais il ne peut pas être reproché au Conseil communal puisque c'est le comité de fusion qui a évalué et doté en personnel ce service. Personne ne pouvait prévoir cette situation et le comité de fusion encore moins. C'est pourquoi le Conseil communal après quelques mois de pratique veut rétablir une situation difficile et devenant parfois juste inquiétante.*
- *Vous vous êtes rendu compte qu'il est très difficile de comparer Delémont, Porrentruy et Haute-Sorne. On peut dire que Delémont s'appuie sur un urbaniste et du personnel possédant des notions de droit et des compétences sur les sujets que sont les délicates séances de conciliations et des oppositions. De plus, nous ne connaissons pas le prix de l'externalisation des mandats qui demandent une décision de droit dans ces deux grandes Communes.*
- *Dire que ce poste deviendra à court terme un emploi à 100 %, c'est faire une analyse facile et mettre à nouveau en doute le sérieux des personnes qui ont proposé ce poste. C'est aussi faire un procès d'intention aux personnes qui ont connaissance des dossiers, du sujet et de la situation actuelle.*
- *Le Conseil communal ne propose pas de soumettre la mise en place des règlements à ce juriste, mais de pouvoir, avec ce juriste, mettre en application ces règlements et pouvoir sanctionner la non-application de ces règlements.*
- *Il est faux de dire que le Conseil communal a fait une erreur de « casting » dans l'engagement du personnel. C'est le comité de fusion qui a nommé et placé le personnel dès l'entrée en souveraineté de notre Commune. Je voudrais ajouter que le personnel communal effectue des prestations professionnelles tout à fait convenables, eu égard aux salaires qu'il touche.*

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de propos dans cette entrée en matière ne sont pas justes ou sujet à discussion quant à leurs affirmations. Le Conseil communal ne peut pas laisser passer ce genre de discours sans réaction, cela voudrait dire que nous n'avons pas agi correctement depuis deux ans !

Le comité de fusion a fait du bon boulot, mais ne pouvait bien sûr pas tout prévoir et tout résoudre avant la fusion. C'est pour cela que le Conseil communal adapte, corrige et propose, avec votre aide et votre approbation, des changements pour la bonne carburation et le bien des divers services communaux.

Nous avons tous, Conseil communal et Conseil général j'en suis sûr, la volonté de construire de la meilleure des façons cette nouvelle Commune. Nous devons modifier, adapter, mettre en place et être à l'écoute de nos collaborateurs, pour avoir réussi à la fin de cette législature la mise en place d'une Commune munie de tout le confort et l'efficacité qui sont demandés pour le bien de toute notre population. »

4. Questions orales.

M. Eric Dobler (PDC) communique que Insieme Jura, association de parents de personnes en situation de handicap, fondatrice des ateliers protégés des Castors fête cette année ses 50 années d'existence. Plusieurs manifestations seront organisées tout au long de l'année 2015 à l'attention des personnes handicapées. Afin de les financer, cette association de bénévoles a notamment pris l'option d'organiser un loto dans la commune de son siège social, Haute-Sorne. Une pré-réservation a été effectuée et plusieurs dates bloquées. Le comité de l'association a ensuite confirmé la date définitive à l'administration communale, lors d'une visite de la secrétaire au bureau communal. La semaine dernière, une employée de la commune informait la secrétaire de l'association qu'un « petit bug » était survenu dans la gestion des salles et que la salle retenue n'était plus disponible, car elle avait été louée à cette même date par une société de la capitale et que cela leur avait échappé. Trois contacts avec trois personnes différentes pour une location avec un résultat regrettable pour l'image de la Commune et de son administration. Pour M. Dobler, les effets collatéraux de ce manque de professionnalisme ne sont pas bénins pour l'association et elle n'en restera pas là. Il se demande si l'on doit voir là un problème ponctuel, fruit d'un déficit de communication interne, ou plutôt un manque de coordination chronique dans le service des locations de salles et il demande quelles mesures

immédiates l'exécutif entend mettre en place pour d'une part réparer l'erreur et éviter à l'avenir qu'elle ne se reproduise ?

Mme Rose-Marie Allemann répond qu'elle n'est pas au courant de cette réservation et va se renseigner auprès de l'administration. Elle va tenir au courant M. Dobler dès demain mardi 28 janvier 2015.

M. Eric Dobler (PDC) n'est pas satisfait.

M. Vincent Voyame (PCSI+RC) est d'avis que l'emplacement et le nombre de canisettes sur le territoire de Haute-Sorne ne sont pas satisfaisants pour certain(e)s citoyen(ne)s. Apparemment, il y a un manque à des endroits très prisés des propriétaires de chiens et à d'autres endroits une concentration trop importante. Il pose la question suivante : « a-t-on une vue d'ensemble de l'emplacement des canisettes afin de juger du manque ou du mauvais emplacement de certaines canisettes ? Si ce n'est pas le cas, est-il possible d'établir cet inventaire sur un plan et d'agir en conséquence si nécessaire, c'est-à-dire déplacement ou pose de canisettes supplémentaires ? »

M. Jean-Bernard Vallat répond que nous avons reçu plusieurs demandes dans chaque village. Il n'est pas évident de poser des canisettes partout. L'entretien a un coût et en fonction de l'encaissement de la taxe sur les chiens, on fait ce qu'il est possible de faire. Le Conseil communal a pris la décision de ne pas en mettre en dehors des localités.

M. Vincent Voyame (PCSI+RC) est satisfait.

M. Frédéric Juillerat (UDC+AB) indique que les taxes se fondent en partie sur la solidarité, tout le monde paie pour des prestations à quelques-uns. Il cite la taxe « Dignes et berges », les propriétaires qui ne sont pas touchés par la rivière ou un ruisseau doivent s'acquitter de l'émolument. Dernier exemple, la taxe des déchets, une activité de massage et magnétisme ne produit pas de déchets, mais paiera quand même comme une entreprise commerciale. Il pose la question suivante : sur quelle base se réfère le Conseil communal pour exclure du ramassage les déchets plastiques agricole, tout en maintenant l'émolument annuel ? Il ajoute que c'est une décision de bas étage, une inégalité de traitement envers les citoyens et une discrimination pour la profession.

M. Jean-Louis Joliat répond que le règlement a été voté par le Conseil général. Un formulaire sera envoyé à tous les agriculteurs. M. Joliat est ouvert pour une séance avec les agriculteurs.

M. Frédéric Juillerat (UDC+AB) est partiellement satisfait.

**5. Approbation des budgets communaux et bourgeois 2015.
Fixation des taux et taxes proposées par le Conseil communal (Message N°46 du
Conseil communal au Conseil général du 12 janvier 2015).**

M. Etienne Dobler, Conseiller communal responsable du Dicastère « Finances et impôts » s'adresse en les termes suivants au Conseil général :

« Voilà que nous débutons déjà notre troisième année et que nous présentons donc notre 3ème budget. Si l'on prend le temps de s'arrêter quelques instants, que de chemin parcouru depuis la présentation du premier budget de Haute-Sorne. Visiblement la commune grandit, certains voudraient que ça se passe plus vite, mais objectivement, je pense que le travail réalisé à ce jour par tous les acteurs est remarquable. Le comité de fusion s'était fixé comme objectif la première législature, c'est-à-dire 5 ans, pour mettre les choses en place. A ce jour, force est de constater qu'une bonne partie du boulot est déjà fait. Cette situation favorable nous permet de vous présenter ce soir un budget qui commence à prendre forme. En effet, l'harmonisation des règlements permet des regroupements budgétaires qui donnent une meilleure lisibilité du budget. On y cerne mieux les enjeux financiers. Les remarques émises par vous, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, auront également permis d'apporter des modifications bénéfiques à la bonne compréhension du document.

A la présentation du 2ème budget de Haute-Sorne, nous avons offert la possibilité aux groupes politiques de participer à des rencontres, ceci dans le but de discuter des points de détail et ainsi améliorer la fluidité du Conseil général. Nous n'avons pas vraiment été entendus, un seul groupe s'était alors manifesté. Cette année, ce sont trois groupes politiques qui ont mis à profit cette

possibilité. Vous voyez que tous ensemble, nous progressons dans notre manière de travailler et de collaborer. Je m'en réjouis et vous en suis reconnaissant.

La commission des finances s'était fixée comme objectif de procéder à une analyse détaillée de toutes les rubriques du budget. Le temps à disposition des uns et des autres ne nous aura pas permis d'atteindre cet objectif, nous le regrettons. Toutefois, les modifications proposées au niveau du budget devraient nous permettre de finaliser cette étude dans un délai assez proche.

Il en va de même avec la planification financière qui a pris du retard. Nous avons dû fournir au mandataire qui nous épaulé dans ce travail, une foule d'informations qui se trouvaient décimées dans les administrations des cinq communes. Les collecter ne fût pas aisé, elles étaient pourtant indispensables à la mise en place de cet outil. Nous arrivons au terme de ce travail harassant et avons bon espoir d'aboutir dans les mois à venir. Cet outil nous sera d'une grande utilité dans l'aide à la décision des choix à venir, notamment en matière d'investissements, raison pour laquelle nous allons mettre la priorité sur ce travail.

Le budget qui vous est présenté ce soir prend en considération la situation actuelle connue, tant du point de vue économique que conjoncturelle. Quant à savoir si toutes nos prévisions se concrétiseront, notamment en matière de fiscalité, nous l'espérons mais n'en n'avons pas la garantie, tant les marchés, qu'ils soient financiers ou économiques, sont volatiles.

Quelques décisions à venir, dont nous ne connaissons pas encore l'issue, pourront avoir des incidences sur les finances publiques.

- L'initiative populaire, intitulée « aider les familles ! Pour des allocations pour enfants et de formation exonérées de l'impôt ». Même si cette initiative est combattue par le CF et les directeurs cantonaux des finances, elle a toutes les chances de trouver grâce devant le peuple. En découlera alors une perte de plus d'un milliard pour les finances publiques et donc celles de notre commune ;
- La Confédération, pressée par l'OCDE, a dû revoir sa fiscalité. Elle impose aux cantons une troisième révision de la fiscalité des entreprises et des choix douloureux. Même si elles ne sont pas encore chiffrées par le canton, les pertes liées à cette révision se chiffreront entre 12 et 20 millions en brut. Cette situation aura évidemment des répercussions sur les finances communales ;

Raisons pour laquelle la prudence est et doit être de mise !!!

Pour terminer sur une note positive, mentionnons les faits, certes conjoncturels, mais qui ont, eux, une portée positive immédiate sur les finances communales :

- Le prix du pétrole qui a dégringolé d'une manière spectaculaire en l'espace de quelques mois. Ma collègue du Conseil communal, Rose-Marie Allemann est, jour après jour, à l'affût du meilleur prix pour remplir les citernes qui se trouvent dans les bâtiments communaux. C'est une économie de plusieurs dizaines de milliers de francs qui est escomptée ;
- Les taux d'intérêts sont historiquement bas comme en attestent les économies réalisées l'année dernière en termes d'intérêts passifs. Une situation favorable qu'il faut utiliser au maximum, nous y veillons.

C'est sur ces notes positives que je vais clore mon propos introductif. »

Etienne Dobler
Conseiller communal

Mme Nicole Lachat relève que le groupe PCSI+RC s'est penché sur le budget. Elle adresse un grand merci à M. Mirco Bellè, administrateur financier, qui est venu donner des explications en séance de groupe, malgré une invitation tardive. Elle remercie également M. Jean-Bernard Vallat, maire et Mme Nicole Eggenschwiler. Par rapport au déficit, elle demande à rester vigilant. Son groupe a bien ressenti les efforts pour arriver à ce résultat. Le groupe PCSI+RC approuvera le budget, avec remerciements pour le travail fourni.

M. Michel Saner indique que le groupe PDC a pris connaissance avec intérêt du budget. La situation financière reste délicate. Le groupe PDC est d'avis que la prudence doit être de mise. Il rappelle le message du 3 février 2014, qui relevait que la priorité allait au désendettement de la commune.

Au nom du groupe UDC+AB, M. Paul-André Tendon fait part de ses craintes, relevant que « oui, la commune a mal à ses finances. » Il qualifie le résultat du budget de mauvais. C'est un déficit structurel et la marge de manœuvre est très faible. Il constate que les économies annoncées lors de la fusion n'ont pas été réalisées. Il en appelle à la responsabilité de tout le monde, afin d'éviter une hausse de la quotité d'impôt, ce à quoi son groupe s'oppose. M. Tendon informe que le groupe UDC+AB n'acceptera pas le budget communal 2015. Il remercie l'administrateur financier pour son travail.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Etienne Dobler entre dans le vif du sujet. Il présente le budget de fonctionnement municipal 2015, chapitre par chapitre, par ordre de classification fonctionnelle. Il demande à ce que les membres du Conseil général présentent leurs propositions au terme de la présentation du budget.

M. Etienne Dobler présente les taxes communales. Il présente ensuite le budget de fonctionnement 2015, qui boucle avec un **excédent de charges de fr. 602'850,-**. Ce résultat est qualifié d'assez préoccupant.

M. Patrick Ballaman constate qu'au compte 0722, ouvrages collectifs Courfaivre, il est mentionné l'agrandissement d'un pont pour accéder à une ferme. Il demande dans quelle mesure un propriétaire n'est pas tenu de contribuer. Il est d'avis que ce n'est pas un ouvrage collectif.

M. Etienne Dobler répond que sur le montant de fr. 44'000,-, un projet ressortait du budget des investissements avec un montant de fr. 30'000 pour l'élargissement d'un pont. Des discussions sont en cours au sein de la corporation des digues. M. Jean-Louis Joliat précise que le propriétaire n'a pas été contacté, mais il semble que plusieurs personnes bénéficient de ce pont.

M. Patrick Ballaman propose de mettre cet objet en discussion, qu'il soit repris sous une forme ou une autre, mais pas à l'entière charge de la collectivité.

M. Mirco Bellè rappelle que cet objet fait partie d'un périmètre de contributions de chemins AF et que son entretien ou son agrandissement est régi dans le cadre du règlement concernant l'entretien des chemins, milieux et objets naturels et autres ouvrages collectifs, accepté le 9 décembre 2014.

M. Vincent Seuret (groupe PCSI+RC) demande une suspension de séance.

Il est décidé de voir de quelle manière financer ce montant de fr. 30'000,-. La commission du dicastère des Travaux publics va se pencher sur le financement de cet objet.

M. Patrick Ballaman évoque la taxe sur les eaux. Il souhaite avoir un comparatif sur l'évolution des taxes par rapport à l'uniformisation des règlements, ceci par souci de communication et afin d'avoir une vue d'ensemble.

M. Etienne Dobler répond que l'analyse de l'évolution des taxes est déjà à l'ordre du jour de la prochaine commission des finances.

M. Etienne Dobler présente ensuite le budget d'investissement 2015.

Les investissements 2015 sont estimés à 9.82 millions de dépenses pour 2.28 millions de recettes, soit un investissement net de 7.54 millions.

M. Dobler rappelle que le budget d'investissement n'a pas force obligatoire et que chaque dépense mentionnée doit faire l'objet d'une décision du Conseil général, respectivement du corps électoral, afin de pouvoir la réaliser.

Passés au vote, les budgets communaux de fonctionnement et d'investissements 2015 sont approuvés par 28 voix et 4 abstentions.

M. Etienne Dobler présente ensuite les budgets bourgeois de fonctionnement et d'investissement 2015.

Budgets de fonctionnement bourgeois 2015 :

Bourgeoisie de Bassecourt	excédent de produits	fr.	17'150,-
Bourgeoisie de Courfaivre	excédent de produits	fr.	10'000,-
Bourgeoisie de Glovelier	excédent de charges	fr.	75'390,-
Bourgeoisie de Soulce	excédent de charges	fr.	31'200,-

Budgets d'investissement bourgeois 2015 :

Bourgeoisie de Bassecourt	investissement net	fr.	45'000,-
Bourgeoisie de Courfaivre	investissement net	fr.	100'000,-
Bourgeoisie de Glovelier	investissement net	fr.	170'000,-

Passés au vote, les budgets de fonctionnement et d'investissement 2015 des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce sont acceptés à l'unanimité.

M. Etienne Dobler remercie le Conseil général pour la confiance témoignée. Il remercie le personnel de l'administration pour son excellent travail.

Mme la présidente Catherine Wolfer remercie M. Dobler, ainsi que les membres de la commission des finances et les employés du Service des Finances.

<p>6. Exercice d'un droit de réméré par la Commune de Haute-Sorne concernant la parcelle 4432, Espace Industriel à Bassecourt (Message N°47 du Conseil communal au Conseil général du 12 janvier 2015).</p>
--

M. Gérard Ruch explique que cela concerne la parcelle n° 4432 à l'Espace Industriel à Bassecourt, qui avait été vendue à Venky's Inc. le 8 mars 2010. L'acte notarié prévoyait que « la Commune mixte de Bassecourt aura le droit de racheter l'immeuble feuillet n° 4432 du ban de Bassecourt, si la société Venky's Inc. ne construit pas un immeuble industriel sur ce terrain dans le délai de trois ans dès la signature de l'acte. » Le 30 octobre 2012, la Commune de Bassecourt accordait, par courrier, 3 ans supplémentaires à Venky's Inc. pour la réalisation d'un projet industriel. Venky's Inc. avait débuté les travaux en décembre 2010, mais suite à différents problèmes, l'exécution des travaux a été interrompue en février 2011 et n'a jamais été reprise. Le chantier est abandonné depuis lors et seules des fondations ont été réalisées par Venky's Inc. à ce stade. Cette situation est inopportune, dans la mesure où le terrain à bâtir se fait rare et d'autres entreprises locales et régionales ont demandé à acquérir ce feuillet pour y construire des bâtiments industriels. L'exercice du droit de réméré doit intervenir jusqu'au 7 mars 2015. Le Conseil communal a exercé ce droit en date du 3 décembre 2014 et il est urgent de continuer la procédure. Si Venky's Inc. ne consent pas au transfert à l'amiable du feuillet n° 4432, une demande serait alors déposée en justice jusqu'au 7 mars 2015.

La société Venky's Inc. a mandaté un bureau d'avocats de Bâle pour défendre ses intérêts. Au vu de la complexité de la procédure, le Conseil communal a mandaté un bureau d'avocats pour défendre les intérêts de la Commune de Haute-Sorne. Au vu de ce qui précède et pour respecter l'article 29, chiffre 13 du règlement d'organisation et d'administration de la Commune, le Conseil communal invite le Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne à ratifier l'exercice du droit de réméré et à donner toutes compétences au Conseil communal à cet effet, y compris celle d'introduire et de mener, le cas échéant, une procédure judiciaire. Le Conseil communal demande également la compétence pour pouvoir revendre cette parcelle, comme c'était le cas dans l'ancien Règlement d'organisation et d'administration de la Commune de Bassecourt.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, l'exercice d'un droit de réméré par la Commune de Haute concernant la parcelle n° 4432, Espace Industriel à Bassecourt et donner compétence au Conseil communal pour la revente de cette parcelle est accepté 31 voix sans avis contraire.

7. Réponse à la question écrite N° 9 "UAPE à Glovelier, de qui se moque-t-on ?".

La réponse à la question écrite n° 9 intitulée « UAPE à Glovelier, de qui se moque-t-on ? » a été envoyée pour courrier et courriel aux membres du Conseil général. Elle a également été mise sur le site internet.

La réponse écrite du Conseil communal est annexée au présent procès-verbal.

M. Damien Lachat (UDC+AB) est satisfait.

8. Dissolution de la commission "Révision des règlements d'organisation, des élections, du Conseil général".

M. Jean-Bernard Vallat propose de dissoudre la commission « Révision des règlement d'organisation, des élection, du Conseil général ». Cette commission a fait un excellent travail et a préparé quatre objets supplémentaires. Il remercie les membres de cette commission.

La commission était composé des membres suivants : Olivier Chèvre, Jean-Luc Portmann, Hubert Fleury, Denis Allimann, Jean-Marie Allimann, Michel Hulmann, Jean-Marc Plumey et Damien Lachat. Etienne Dobler et Jean-Bernard Vallat représentaient le Conseil communal.

La dissolution de la commission « Révision des règlements d'organisation, des élections, du Conseil général » est approuvée à l'unanimité.

9. Nomination d'un membre de la commission du dicastère des « Travaux publics ».

Nomination d'un membre de la commission du dicastère des « Travaux publics ». Le groupe PDC proposait M. Patrick Müller de Courfaivre. Cependant, ce dernier a déjà été nommé lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2014 en remplacement de M. Joël Christe. Ce point sera repris lors de la prochaine séance du Conseil général.

10. Nomination d'un membre de la commission du dicastère « Finances et impôts ».

Nomination d'un membre de la commission du dicastère « Finances et impôts ». Le groupe PCSI-RC propose Mme Céline Grellier de Courfaivre.

Mme Céline Grellier est élue tacitement.

11. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Reverchon Martial Jean Georges.

Il appartient à M. le Maire Jean-Bernard Vallat de présenter la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Martial Reverchon.

M. Martial Reverchon est né le 30 août 1958 à Beaucourt (Territoire de Belfort). Il est arrivé en 1984 à Courrendlin. Depuis 2005, M. Reverchon a été domicilié à Bassecourt jusqu'en mars 2013. Il est domicilié à Delémont depuis le 1^{er} avril 2013. Il est au bénéfice du permis d'établissement C.

M. Reverchon demande la naturalisation pour régulariser sa situation. Au niveau administratif, ce sera plus simple, de même pour changer de place de travail et pour voyager. Il se sent plus Suisse que Français dans sa tête. Il regrette de ne pas avoir demandé la nationalité Suisse lorsqu'il était marié.

